A l'UNSA, NOUS avons des revendications !

Pouvoir d'achat

1- Le pouvoir d'achat des agents est la priorité n° 1 de l'UNSA. Face à la hausse du coût de la vie et la stagnation de nos salaires, l'UNSA revendique un véritable 13ème mois de salaire pour les agents.

2- L'UNSA revendique la mise en place de bons carburant pour aider les agents et la diminution du nombre de kilomètres pour être éligible au ticket mobilité. Les énergies fossiles n'étant pas compatibles sur le moyen/long terme avec l'urgence climatique, l'UNSA revendique des solutions alternatives pour aider les agents.

3- L'UNSA revendique la revalorisation des tickets-restaurant (sans hausse de la participation pour les agents).

4- Notre collectivité se situe en dessous de la moyenne des Conseils régionaux, elle peine à recruter et à conserver ses meilleurs agents. L'UNSA considère que la reconnaissance doit être plus marquée à travers les primes, d'autant qu'il arrive régulièrement que des agents de catégorie C fassent des missions de B (parfois de A). Idem pour les agents de catégorie B qui font des missions de A.

5- L'UNSA revendique un bilan des procédures et jurys de recrutement pour analyser les raisons des échecs et trouver des solutions.

6- A défaut d'avoir obtenu une reconnaissance par l'utilisation d'une prime spécifique COVID, une hausse généralisée de l'ordre de 25% est aujourd'hui indispensable.

7- Il y a un trop gros écart entre le CIA d'un A et d'un B alors que parfois les missions sont proches. L'UNSA revendique une reconnaissance pragmatique du travail effectué par les agents de catégorie C et B en intégrant une graduation des primes au regard de la qualité du travail réalisé et/ou projets portés et en conservant le socle de 360 € minimum.

8- Correspondants thématiques : l'UNSA revendique que les agents qui perçoivent un CIA fixe puissent avoir une bonification comme pour les agents au variable.

9- L'UNSA revendique la mise en place d'une prime d'ancienneté pour fidéliser les agents au Conseil régional.

10- L'UNSA revendique que l'enveloppe du CIA soit calculée sur la base du maximum attribuable à chaque agent. Le calcul de cette enveloppe annuelle sur la base d'une moyenne ne permet pas aux agents de connaître précisément le montant de CIA qu'ils sont en droit d'obtenir avant d'avoir le versement de cette prime.

11- L'UNSA revendique de cesser d'écrêter les salaires des agents de leurs avantages historiques acquis. Au moment de la fusion, le Conseil régional a fait le choix de ne pas harmoniser les primes sur le meilleur des deux régimes indemnitaires des anciennes régions (seule région de France !). C'était son choix, contesté par tous. Il a donné un début de mandat précédent "fracassant". Il convient maintenant d'arrêter de raboter les primes des agents. L'UNSA considère, au contraire de la Région, que l'ancienneté, l'expérience et l'histoire professionnelle des agents peuvent justifier des écarts de rémunération au niveau des primes. Avec cet écrêtement des salaires, la Région discrimine par l'âge alors même qu'aucune distinction, directe ou indirecte, ne peut être faite entre les fonctionnaires en raison de leur âge.

12- L'UNSA revendique que les agents de la filière technique soient reconnus dans leurs expertises et leurs technicités, cette reconnaissance passe inévitablement par une forte augmentation des primes de technicité et de compétence rare du régime indemnitaire de la Région.

13- Les contractuels de droit public qui travaillent au Conseil régional se voient prélever d'une partie de leurs primes avec application du dispositif de transfert points-prime ("modulation RI"). Pourtant, ils ne sont pas concernés par le transfert points d'indice majorés en plus/primes en moins puisque leurs cotisations retraites ne sont pas calculées sur la même base de rémunération que les fonctionnaires. L'UNSA revendique d'arrêter ce prélèvement qu'elle considère comme illégitime et probablement illégal.

14- En l'absence de NBI (accueil, technicité, encadrement…) prévue par les textes pour les agents contractuels, l'UNSA revendique une compensation par le RIFSEEP.

15- L'UNSA demande à l'administration de stopper sa vision restrictive de la NBI Accueil. Les bénéficiaires de la NBI doivent consacrer plus de 50 % de leur temps de travail à la fonction d'accueil. La notion d'accueil du public recouvre les fonctions conduisant à avoir des contacts directs et permanents avec le public et qui constituent l'essentiel de leur activité. Il peut s'agir de l'accueil physique des usagers, de l'accueil téléphonique. L'UNSA demande à l'administration de mettre à jour la liste des agents bénéficiaires dans ce sens.

16- L'UNSA pointe un problème dans les primes liées à l'encadrement. Pour notre organisation, il est maintenant nécessaire d'adapter les primes à l'unité des personnes à encadrer pour éviter les effets de seuil.

17- L'UNSA souhaite que les agents qui obtiennent des certifications, des qualifications professionnelles puissent obtenir une reconnaissance par l'indemnitaire du Conseil régional.

18- L'UNSA revendique le choix pour l'agent de se faire payer les heures supplémentaires qu'il effectue.

19- L'UNSA demande la mise en place d'une procédure claire et favorable pour les agents qui solliciteraient une rupture conventionnelle.

Temps de travail

20- L'UNSA revendique que les autorisations spéciales d'absence pour évènement personnel puissent être accordées en dehors de la période de l'évènement pour les agents des établissements et des sièges.

21- Compte-tenu de la pyramide des âges, des difficultés des métiers et de la nécessaire reconnaissance du travail effectué par les agents, l'UNSA revendique toujours l'octroi de jours de congés payés supplémentaires liés à l'ancienneté pour les agents du conseil régional.

22- L'UNSA revendique l'application de l'accord du 16 octobre 2001 qui dispose que tous les agents de la communauté éducative bénéficient des jours fériés comptabilisés comme du temps de travail effectif, pour le nombre d'heures de travail prévu dans l'emploi du temps de la semaine concernée, lorsqu'ils sont précédés ou suivis d'un jour travaillé, à l'exception des jours fériés survenant un dimanche ou un samedi habituellement non travaillés et de ceux survenant pendant une période de congés des personnels (congés annuels, temps partiel) qui ne sont pas décomptés ni récupérables. Ils se décomptent au fur et à mesure du déroulement du calendrier. Dans les lycées, cette disposition s'applique aux personnels de la communauté éducative sous l'autorité du Chef d'établissement. Tous les agents des lycées relèvent de la communauté éducative et sont donc couverts par l'accord du 16 octobre 2001. La Région ne dispose pas du pouvoir de revenir sur un accord national. L'UNSA revendique le respect de cet accord pour tous les agents des lycées du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté.

23- Les agents du Conseil régional ont des milliers d'heures de travail écrêtées. Ces heures sont comptabilisées mais non payées, ni même récupérées. L'UNSA revendique que la collectivité paie sa dette envers les agents.

24- Le décret n°513 du 20 mai 2010 a élargi les options offertes par le Compte-Epargne-Temps (CET) en permettant aux agents de choisir les modalités d'utilisation de cette dette accumulée en temps de travail (congés, indemnisation ou régime de retraite additionnelle). L'UNSA souhaite l'application entière de ce décret et tient à rappeler que c'est avant tout à l'agent de choisir l'une des 3 possibilités offertes.

25- L'UNSA revendique une amélioration des relations autorités hiérarchiques / autorités fonctionnelles. Pour l'UNSA, deux solutions doivent être sérieusement mises en oeuvre dans l'administration : agir auprès du législateur et renforcer les droits des agents dans le règlement du temps de travail.

26- L'UNSA revendique que l'éligibilité du télétravail soit déterminée par les activités exercées et non par les postes occupés.

27- L'UNSA revendique la mise en œuvre du télétravail pour les agents encadrants dans les lycées. Il est possible pour nos collègues de prendre ½ ou 1 journée par semaine en télétravail afin d'exercer leurs tâches administratives nécessitant calme et concentration.

28- Avec le télétravail, l'absence de pointage ne permet pas de tracer la réalisation d'heures supplémentaires. Les agents qui dépassent les 7h48 et qui sont largement en heures supplémentaires ne peuvent pas les récupérer sous forme de 1/2 journées, ni en être rémunérés. L'UNSA revendique de mettre en place une procédure spécifique de pointage lorsque une période de surcharge d'activité est constatée (mesurable, quantifiable et dont la durée est fixée) pour ces agents concernés afin qu'ils puissent voir leurs heures valorisées.

Déroulement des carrières

29- L'UNSA revendique la communication du rapport d'avancement et de promotion des agents. Les agents doivent pouvoir prendre connaissance, en toute transparence, de la totalité de leurs dossiers d'entretien professionnel: le compte-rendu de l'évaluation annuelle et le cas échéant, du rapport d'avancement de grade et de promotion interne quand l'agent.e est éligible à un changement de grade.
Dans notre collectivité, les agents ne peuvent pas prendre connaissance du rapport d'avancement/promotion interne produit par la hiérarchie. Les agents n'ont pas les moyens de contester ce document ou d'y apporter des indications supplémentaires ou des corrections avant la décision de l'exécutif. L'UNSA considère pourtant que ce document fait partie de l'ensemble de la procédure d'entretien professionnel annuel de l'agent et qu'il doit pouvoir faire l'objet de la procédure de recours mise en place par le législateur pour l'entretien professionnel annuel (notification à l'agent pour qu'il puisse exercer son droit de recours avant la décision définitive).

30- L'UNSA revendique de revoir les CAP pour que les listes d'avancement de grade et de promotion interne soient publiées en début d'année plutôt qu'en juillet.

31- L'UNSA revendique une promotion interne en catégorie B des agents d'encadrement et les chefs de cuisine. La collectivité doit trouver les moyens d'augmenter considérablement le nombre de possibilités d'évolution professionnelle vers la catégorie B pour ces collègues des établissements d'enseignement. L'exécutif doit se saisir véritablement de cette problématique.

32- L'UNSA revendique des nouvelles perspectives d'avancement pour les agents ATTP1. L'administration a boosté la carrière des agents sans spécialité et sans qualification mais n'a pas pris en compte la carrière des agents issus de concours et avec spécialité qui se retrouvent au même niveau. Le Conseil régional doit formuler des propositions pour que les responsabilités des agents soient reconnues.

33- L'UNSA revendique une véritable reconnaissance des agents de catégorie B du siège et des assistants.es de catégorie C qui sont totalement oubliés dans leurs déroulements de carrière, dans l'indemnitaire et dans la reconnaissance de leurs missions.

34- L'UNSA revendique une réforme du panorama des carrières pour permettre un meilleur déroulement des carrières de tous les agents.

Protection sociale

35- L'UNSA revendique une garantie maintien de salaire financée à 100% par la collectivité.

36- L'UNSA revendique une hausse de la participation de la région à la complémentaire santé.

Retraités du Conseil régional

37- L'UNSA revendique une prime de départ pour les agents du Conseil régional qui partent en retraite (tant le choc financier est brutal pour les agents).

38- L'UNSA revendique d'étendre le bénéfice du CNAS aux agents retraités au-delà de la première année de retraite.

Trop, c'est trop

39- L'UNSA revendique une amélioration de nos conditions de travail. Est-il acceptable de rentrer du travail et d'être trop fatigué pour faire autre chose que dormir ? Est-il acceptable de se sentir submergé par le travail et de se forcer encore à travailler toujours plus pour tenir nos postes et le service public régional ? Est-il acceptable de continuer coûte que coûte jusqu'à l'accident ou la maladie ? Et passer en temps partiel pour raison thérapeutique ? L'UNSA revendique de la reconnaissance, une amélioration des conditions matérielles de travail, une écoute des agents, une organisation du travail qui permette de créer du lien entre les agents, un encouragement des formations (… mais pas des ½ journées de formation organisées dans les lycées…) et des véritables perspectives d'évolution.

40- L'UNSA revendique d'être du côté des agents et de défendre les intérêts des agents et du service public !

UNSa

le seul syndicat autonome & politique

un syndicat laïque et indépendant des partis politiques

Vous décidez des revendications syndicales

Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté

Du 1er au 8 décembre 2022, tapez, pressez et cliquez UNSA

Votez et faites voter UNSA !

100% autonome

Pour l'UNSA, ce sont les agents qui savent le mieux ce dont ils ont besoin, décident du positionnement et personne d'autre !

100% responsable

L'UNSA se mobilise toujours pour que la négociation s'impose. Nous rechercherons toujours l'unité syndicale pour défendre l'intérêt des agents. Pas la peine de s'épuiser dans des conflits vains et stériles. L'UNSA porte des propositions argumentées et motivées pour améliorer l'emploi, les salaires, le pouvoir d'achat et les conditions de travail. Pour l'UNSA, ce sont les résultats qui comptent !

100% efficace

L'UNSA déplore les attitudes d'opposition systématique et revendique le rassemblement pour proposer ensemble des solutions efficaces.

100% utile

Un·e élu·e du personnel UNSA, s'engage pour assister, renseigner, défendre l'ensemble des agents titulaires et contractuels. Notre syndicalisme est concret et cohérent avec les aspirations du personnel.

À l'UNSA, nous considérons que rendre compte de nos mandats d'élu·es du personnel est un devoir. Préparation des réunions, définition des revendications ou compte-rendu des instances : nous vous informons de l'actualité sociale et des négociations engagées.

« Une petite pression sur une touche de clavier mais une grande pression sur notre employeur pour obtenir des augmentations de salaires, améliorer nos conditions de travail et conquérir des nouveaux droits. »

Votre pouvoir d'achat est notre priorité

L'UNSA considère l'urgence climatique comme une urgence syndicale. Elle est indissociable de la justice sociale.

YouTube

Flasher ce QR Code

Bilan, projet, question… participez sur www.unsa-crbfc.eu ! **06 29 69 74 18**

Vous voulez une augmentation ?

Il va falloir taper.

Du 1er au 8 décembre 2022, tapez, pressez et cliquez UNSA

Votez et faites voter UNSA !

UNSA

UNSA Conseil régional
5 avenue Garibaldi à Dijon
4 square Castan à Besançon

Visite commentée du siège de l'UNSA à Dijon (je vous montre tout !)

L'équipe UNSA pour le Comité social

Candidats titulaires

1 **Stéphane MATTHEY** → 100% UNSA (et un peu Youtube)
2 **Anne ZAIRE** → Cheffe du service Culture
3 **Fabrice MAIROT** → Agent-chef du lycée Pré Saint Sauveur
4 **Julie COMPAN** → Assistante au cabinet de la Présidente du Conseil régional
5 **Majid CHARAOUI** → Chef de cuisine du lycée Gustave Eiffel
6 **Didier PARISOT** → Agent-chef du lycée du Bois à Monchard
7 **Estelle LAGNEAU** → Cheffe du service général à la cité du Banlay à Nevers
8 **Nelly LEWANDOWSKI** → Agente au service général du LEGTA du Morvan
9 **Dominique LABAUNE** → Chef de cuisine du lycée Julien Wittmer
10 **Virginie ANGELOT** → Gestionnaire de dispositifs de formation
11 **Séverine DIELENSEGER** → Agente au service général du lycée Jacques Prévert
12 **André LAURENT** → Chargé de mission énergies renouvelables
13 **Sophia RECUPA** → Agente des réceptions
14 **David DUJARDIN** → Responsable du service général au lycée Lumière
15 **Nathalie BOBELIN** → Cheffe du service général au lycée Parc des Chaumes

Candidats suppléants

16 **Frédéric ARNAUD** → Agent-chef au lycée Olivier de Serres
17 **Armelle MENU-BEAUFILS** → Gestionnaire à l'animation territoriale
18 **Dominique PINARD** → Cheffe de service programme FSE+
19 **Emmanuel MERLE** → Chargé d'établissement
20 **Alain ROCOPLAN** → Chargé de gestion marchés d'équipements pédagogiques
21 **Fabien BOLOT** → Gestionnaire flotte automobile
22 **Samuel LOMONT** → Chargé de pilotage budgétaire
23 **Nathalie BLANCHET** → Chargée d'exploitation du réseau routier dans la Nièvre
24 **Marie-Hélène LONGHINI-OREFICI** → 100% UNSA
25 **Karen GUIMARAES** → Responsable administratif et financier Pôle E.E.F.
26 **Filippo DE PASQUALE** → Chargé de maintenance à la D.P.G.I.
27 **Charly DURANTIN** → Agent polyvalent revêtement et finition (58)
28 **Stéphanie GUILLEMAUD** → Chargée de mission développement culturel territorial
29 **Roxane GARNIER** → Gestionnaire des dispositifs de formation
30 **Anne CHARCHAUDE** → Assistante de direction

Candidats remplaçants

31 **Serge SIMON** → Cuisinier au Legta Edgar Faure
32 **Gaëlle BRACCINI** → Responsable des services techniques du lycée Prieur de la Côte d'Or
33 **Hélène SAINMONT** → Chargée de gestion information métiers
34 **Corine LEVEQUE** → Agente au service général du lycée Olivier de Serres
35 **Dominique TIREL** → Gestionnaire de marchés publics
36 **Dominique PANDAL** → Cheffe de service parcours vers la qualification
37 **Elodie JACQUES** → Contrôleuse de gestion à la direction évaluation et performance
38 **David ALAPHILIPPE** → Responsable des services techniques à EPLFPA Nevers Cosne Plagny
39 **Anne PRADIER-HABA** → Agente au service général du lycée Pontus de Tyard
40 **Amandine REMANDET** → Gestionnaire administratif et financier
41 **Natacha PRIN** → Agente au service général du lycée Edouard Belin
42 **Catherine PARENT** → Agente au service général du lycée Germaine Tillion
43 **Ludivine FANRINHA** → Chargée de gestion subventions et administration du SMTP
44 **Brigitte DURAND** → Agente au service général du Lycée les Marcs D'or
45 **Anne PRANOVI-MAINIERI** → Agente au service général du lycée Nièpce Balleure
46 **Mireille BOURDIN** → Gestionnaire administratif et financier à la direction des lycées
47 **Romain BRETIN** → Chargé de mission apprentissage
48 **Denis MALFONDET** → Responsable des services techniques du lycée Niepce-balleure
49 **Bertrand MATHIEU** → Chef des cuisines du lycée Le Castel
50 **Nathalie MATHON** → Chargée d'instruction administrative et financière
51 **Patricia GRESSET-LAMBERT** → Assistante administrative gestionnaire
52 **Sophia IGHAFY-KEBRIT** → Agente au service général du Legta Olivier de Serres
53 **Nathalie DUBOIS** → Agente au service général du lycée Montchapet
54 **Cécile DURAND** → Assistante de vérification et exécution des marchés publics
55 **Marielle BASSAND** → Magasinière de restauration au lycée Aragon
56 **Ludovic TRIGO** → Cuisinier au lycée Prieur de la Côte d'Or
57 **Jérôme VEDRENNE** → Agent de maintenance espaces verts au lycée louis Davier
58 **Sylvaine VICHARD** → Chargée de gestion technique et financière équipements
59 **Richard CLAEYS** → Chargé d'établissement à la D.P.G.I.
60 **Laurent COURTOISIER** → Agent de maintenance électricité au lycée Jacques Duhamel

Au sein de votre CAP ou de la CCP, vos représentants UNSA Conseil régional défendront ce qui vous a été refusé à titre individuel : formation, congés, temps partiel, titularisation, télétravail, licenciement, ...

Au sein du Comité social territorial de la Région l'UNSA négociera une meilleure politique indemnitaire et mettra tout en œuvre pour obtenir une véritable politique de promotion et d'évolution professionnelle.

L'équipe UNSA pour la CAP C

Candidats titulaires

1 **Fabrice MAIROT** Technicien territorial → Lycée Pré-Saint-Sauveur
2 **Nelly LEWANDOWSKI** ATTP2 → LEGTA du Morvan
3 **Majid CHARAOUI** Agent de maîtrise → Lycée Eiffel
4 **Julie COMPAN** AAP2 → Cabinet
5 **Didier PARISOT** Agent de maîtrise principal → Lycée du bois
6 **Sofia RECUPA** AT → DMG
7 **Séverine DIELENSEGER** ATTP1EE → Lycée Jacques Prévert
8 **Fabien BOLOT** Agent de maîtrise principal → DMG

Candidats suppléants

9 **Dominique LABAUNE** Agent de maîtrise principal → Lycée Wittmer
10 **Nathalie BOBELIN** Agent de maîtrise → Lycée du Parc des Chaumes
11 **Jérôme VEDRENNE** Agent de maîtrise → Lycée Louis Davier
12 **Laurent COURTOISIER** ATTP2 → Lycée Jacques Duhamel
13 **Patricia GRESSET-LAMBERT** AAP1 → Direction de l'économie
14 **Anne PRANOVI-MAINIERI** ATT → Lycée Nièpce-Balleure
15 **Bertrand MATHIEU** Agent de maîtrise principal → Lycée Le Castel
16 **Anne PRADIER-HABA** ATTP2 → Lycée Ponthus de Thyard

Candidats remplaçants

17 **Nathalie DUBOIS** ATTP1 → Lycée Montchapet
18 **Alain ROCOPLAN** ATTP2 → Direction des lycées
19 **Frédéric ARNAUD** Agent de maîtrise → Lycée agricole de Quetigny
20 **Marielle BASSAND** ATTP1 → Lycée Aragon
21 **Natacha PRIN** ATTP1 → Lycée Belin
22 **Marie-Pierre RENARD** ATTP1 → Lycée agricole de Quetigny
23 **Corinne BERNARD** ATT → Lycée Anna Judic
24 **Cécile DURAND** AAP1 → SAF Pôle EEF
25 **Ludovic TRIGO** ATTP2 → Lycée Prieur de la Côte d'Or
26 **Murielle ANDRE** AA → DPGI
27 **Brigitte DURAND** ATTP1 → Lycée des Marcs d'Or
28 **Lionel TANTAL** ATTP1 → Lycée Félix Kir
29 **Muriel PERREAUT** ATTP2 → Lycée Hilaire de Chardonnet
30 **Catherine PARENT** ATTP2 → Lycée Germaine Tillion
31 **Béatrice BAILLEUL** ATT → Lycée Wittmer
32 **Anne CHARCHAUDE** AAP1 → DCSJ

L'équipe UNSA pour la CAP B

Candidats titulaires

1 **Virginie ANGELOT** *RP2* → DRES
2 **Roxane GARNIER** *RP1* → DRES
3 **Marie-Hélène LONGHINI-OREFICI** *RP2* → UNSA
4 **Armelle MENU-BEAUFILS** *RP2* → DFDE
5 **Estelle LAGNEAU** *Technicien* → Lycée Jules Renard

Candidats suppléants

6 **Éric BADART** *TP2* → Lycée Eiffel
7 **Nathalie BLANCHET** *RP1* → Unité territoriale 58
8 **Nathalie MATHON** *RP1* → DAT
9 **David ALAPHILIPPE** *Technicien* → EPLFPA Nevers Cosne Plagny
10 **Filippo DE PASQUALE** *TP1* → DPGI

Candidats remplaçants

11 **Denis MALFONDET** *TP1* → Lycée Niepce Balleure
12 **Hélène SAINMONT** *RP1* → DOPP
13 **Dominique TIREL** *RP1* → SAF EVE
14 **Amandine REMANDET** *RP2* → SAF EVE
15 **Ludivine FANRINHA** *RP2* → DMI
16 **Marianne MAUPY** *RP2* → Direction de l'environnement
17 **Joseph MALINGE** *RP1* → DOPP
18 **Sylvaine VICHARD** *RP1* → Direction des lycées
19 **Eddy JAMOT** *RP2* → Direction Finances et Budget
20 **Paulin LACOUR** *RP2* → DOPP

① **Catherine Angonin**
Candidate CAP A
② **Philippe Oudot**
Candidat CCP
③ **Romain Bretin**
Candidat CAP A

L'équipe UNSA pour la CAP A

Candidats titulaires

1 **Anne ZAIRE** *Attaché principal* → DCSJ
2 **Isabelle GONNOT** *Attaché principal* → DL
3 **Christelle CORDIER** *Directeur territorial* →DRES
4 **André LAURENT** *Ingénieur principal* → DET
5 **Emmanuel MERLE** *Ingénieur territorial* → DPGI

Candidats suppléants

6 **Émilie DUPRE** *Attaché principal* → DAT
7 **Guillaume DURAND** *Ingénieur territorial* → DPGI
8 **Karen GUIMARES** *Attaché territorial* → SAF POLE EFF
9 **Catherine ANGONIN** *Ingénieur territorial* → Direction Économie
10 **Alexis THUROTTE** *Attaché territorial* → DERI

Candidats remplaçants

11 **Sandrine DA SILVA** *Attaché territorial* → DL
12 **Richard CLAEYS** *Ingénieur principal* → DPGI
13 **Stéphanie GUILLEMAUD** *Attaché territorial* → DCSJ
14 **Dominique PANDAL** *Directeur territorial* → DFDE
15 **Samuel LOMONT** *Attaché territorial* → DPGI
16 **Romain BRETIN** *Attaché territorial* → DOPP
17 **Emmanuelle PEYRAFORT** *Attaché principal* → Dir. Communication
18 **Murielle GARCAREK** *Attaché territorial* → DERI
19 **Graziella CARLI** *Attaché territorial* → Direction des achats
20 **Clémence HESSE** *Attaché territorial* → Direction des Assemblées

Pour défendre les contractuels du Conseil régional !
L'équipe UNSA pour la CCP*

Candidats titulaires

1 **Laurent VIELLARD** Chef de projet applicatif → DSI
2 **Dominique PINARD** Cheffe de service FSE+ → DERI
3 **Philippe OUDOT** Chargé de mission fonds UE → DERI
4 **Mofida HAOUAMED** Chargée d'anim. territoriale → DFDE
5 **Nathalie LAFARGE** Chargée de mission PDR → DERI
6 **Annabelle FREROT** Chargée d'analyse et de suivi → DRES

Candidats suppléants

7 **Marina KOCH** Chargée de mission PDR → DERI
8 **David LEHINGUE** Chargé de mission FPDE → DFDE
9 **Alena LOEFFLER-VACEK** Chargée d'animation culturelle → DCSJ
10 **Laurence TRIOMPHE** Chargée de mission PME → DIRECTION ECONOMIE
11 **Jacques DUSSABLY** Chargé de mission PME → DIRECTION ECONOMIE
12 **Fatima ZGOU** Chargée de mission évaluation → DPGI

Candidats remplaçants

13 **Antoine CHAPPARD** Chargé d'animation territoriale → DFDE
14 **Juliette MARECHAL** Chargée de mission fonds UE → DERI

**CCP : Commission Consultative Paritaire*

Vos représentants UNSA Conseil régional en CAP ou CCP sont les mieux placés pour vous accompagner dans vos démarches auprès du Conseil médical. En outre, ils et elles siègent en Conseil de discipline, là où sont examinées certaines demandes de sanctions.

Notre bilan 2018-2022 *Pourquoi vous avez eu raison de nous faire confiance !*

Dès le lendemain des élections du 6 décembre 2018, l'UNSA était au travail. Au 1er comité technique du 17 janvier 2019, les représentants du personnel UNSA étaient à l'initiative des dossiers qu'ils voulaient voir aboutir rapidement :

- Groupe de travail pour aborder précisément la sortie du cadre d'emploi spécifique afin de permettre aux agents des lycées de pouvoir bénéficier d'un nouveau régime indemnitaire.
- Passage au grade d'ATTP1 des agents les plus méritants notamment pour les agents du service général.

Voir : https://bit.ly/3zErz9S

UNSA, le syndicat de votre pouvoir d'achat

L'UNSA a mené des actions pour votre pouvoir d'achat avec en 2021 une action en justice de l'UNSA pour obtenir le versement du CIA aux agents qui en étaient injustement exclus.

L'UNSA s'est mobilisée pour faire modifier le régime indemnitaire du Conseil régional pour qu'aucun des agents ne soit exclu du CIA (300 € de CIA minimum).

A la demande de l'UNSA, le Tribunal Administratif de Besançon a fait condamner la Région à verser le CIA injustement écrété chez plusieurs collègues.

L'UNSA s'est mobilisée pour faire modifier le régime indemnitaire du Conseil régional en augmentant les primes des agents d'encadrement des lycées et au siège (délibération décembre 2018).

L'UNSA s'est mobilisée pour faire modifier le régime indemnitaire du Conseil régional en ajoutant des nouvelles primes sur l'expérience professionnelle et l'expertise. (délibération décembre 2019)

L'UNSA a maintenu une pression constante sur la question du pouvoir d'achat et a obtenu une prime de 200 euros versée sur la paie de juillet 2022.

Toujours sur le pouvoir d'achat, en octobre 2021, **l'UNSA obtient la mise en oeuvre immédiate de l'attribution des points d'indice supplémentaires pour les plus bas salaires** (en savoir plus ici https://bit.ly/3NquNDt)

Veilleurs de nuit

L'UNSA a dénoncé la suppression brutale, unilatérale et sans consultation préalable, des postes des veilleurs de nuit du Conseil régional. L'UNSA s'est mobilisée pendant l'été 2021 pour trouver des solutions et obtenir des garanties pour nos 7 collègues.

COVID, l'UNSA est mobilisée à 100% pour défendre et protéger les agents

Dès le **26 février 2020, l'UNSA demandait à notre administration de prendre des mesures pour anticiper les difficultés** : commandes de masques, de gels pour les agents et notamment les agents en première ligne (agent d'accueil). Il a fallu batailler car notre administration n'était pas vraiment sensible à la catastrophe qui arrivait.

Au plus fort de la crise, les représentants du personnel UNSA n'ont pas déserté les réunions de dialogue social ou abandonné les agents à leur sort.

Notre organisation syndicale s'est très rapidement organisée pour assurer une participation active aux réunions de crise en présentiel ou en visio.

Dans certaines situations, notre organisation syndicale a même pris le relais d'une administration qui ne donnait plus aucune information aux agents.

Et à l'UNSA, on avait commandé un stock important de gel hydroalcoolique (parfumé 🍋) que nous avons distribué aux collègues mobilisés en présentiel alors qu'il était impossible pour notre employeur d'en donner aux agents !

COVID et protection des collègues vulnérables : l'UNSA s'est mobilisée pour protéger les collègues les plus vulnérables (en savoir plus ici : https://bit.ly/3UajGR8)

Prime COVID pour les agents mobilisés pendant la crise COVID : l'UNSA a été le SEUL syndicat à revendiquer une prime, une gratification, une reconnaissance pour les collègues mobilisés.

Un syndicat qui agit pour la protection sociale des agents

L'UNSA est intervenue à de nombreuses reprises pour obtenir des améliorations au dispositif de protection sociale des agents du Conseil régional. Dans un premier temps, l'UNSA a contraint notre administration à respecter la Loi et organiser un débat sur la protection sociale.

Après avoir obtenu ce débat en comité technique et en séance plénière du Conseil régional, l'UNSA a arraché l'accord du vice-Président RH Patrick Ayache pour augmenter le seuil permettant aux agents d'obtenir la participation maximale de la Région à la protection sociale. Le Vice-Président s'est engagé à mettre en œuvre cette mesure dans le cadre de la réforme de nos conditions de travail en 2023 (dossier de l'attractivité du Conseil régional).

Autres revendications obtenues :

Mise en place d'une prime compétence rare (et revalorisation de cette prime).

Dossier des fiches de poste des agents des sièges (cabinet KPMG) : après l'action de l'UNSA, aucun agent n'a vu ses primes diminuer.

L'UNSA s'est mobilisée et a obtenu la revalorisation des indemnités de repas au Conseil régional de 15,25 € à 17,50 € (en savoir plus ici : https://bit.ly/3UbyOOy)

Hausse de l'indemnité de télétravail (8€ à 10€ par mois puis 2,50€ par journée).

A la demande de l'UNSA, l'indemnisation de télétravail a bien été appliquée aux agents qui ont télétravaillé pendant le grand confinement.

L'UNSA a obtenu que les chefs de service puissent accéder au grade d'attaché hors classe (inscrit dans les LDG 2022, élargissement du vivier des éligibles potentiels à l'avancement au grade d'attachés hors classe à partir de 2023 pour les opérations d'avancement 2024).

Accès au principalat, l'UNSA s'est mobilisée et a obtenu que la seule réussite à l'examen principal permette d'être nommé principal. L'UNSA a obtenu que la seule condition d'être personne ressource permette d'être nommé principal (pas d'autres critères demandés).

Le travail continu et acharné de l'UNSA pour obtenir une gratification, une reconnaissance, une prime pour les agents mobilisés pendant le COVID en 2020 a conduit l'administration à faire un effort sur le CIA versé en 2021 : +20% pour le CIA au forfait donc 360 euros au lieu de 300 euros et +20% pour l'enveloppe globale du CIA variable (en savoir plus ici : https://bit.ly/3zs68J5)

L'UNSA a revendiqué et obtenu la hausse de 20% du CIA pour 2022.

L'UNSA a revendiqué et obtenu la hausse de 3,5% des primes en juillet 2022.

...